

2. — Entreprises de la Révolution

Pendant dix années, les faits se pressent, se précipitent ; nous les grouperons pour plus d'ordre et de clarté sous cinq chefs principaux : 1^o Entreprises belliqueuses ; 2^o Réformes administratives ; 3^o Entreprises d'ordre intérieur ; 4^o Entreprises religieuses ; 5^o Expédients financiers.

1^o *Entreprises belliqueuses*

Lorsque la nouvelle de la prise de la Bastille se fut répandue en France, les nobles effrayés par la marche des événements, prirent le parti d'émigrer. Ce mouvement fut favorisé par les rois de l'Europe et leurs armées s'apprêtèrent à envahir notre patrie. La France fit alors appel au dévouement de ses enfants pour renforcer ses armées.

« Le 28 juillet 1791, la cloche de Montigny-Lengrain est sonnée pour convoquer les citoyens au lieu ordinaire des séances. Celle-ci est présidée par Jean-Louis-Charlemagne Lemaire, commissaire nommé par le département pour l'exécution de la loi du 21 juin sur les levées de volontaires pour les armées. Lemaire expose sa mission et ordonne de laisser ouvert pendant quatre jours le registre de la municipalité où devront s'inscrire les volontaires. » Un seul homme s'inscrivit, Jean-Louis Obé, âgé de seize ans, fils de Louis Obé, maître d'école, avec promesse de « partir au premier ordre reçu. »

Le 15 août 1792, François Fouquet « conduit à Cœuvres tous les citoyens de 18 à 50 ans, en état de porter les armes pour former l'armée de ligne. »

La loi du 20 août ordonne de dresser un état des visites domiciliaires pour constater le nombre des armes, des chevaux, des bœufs, des chariots, charrettes, la quantité des munitions, des foins, pailles, grains. Quelques jours après, on dresse l'état des denrées et ressources que peuvent fournir les communes du district pour les armées, indiquant les quantités nécessaires à la subsistance des citoyens de la commune ; des bestiaux de culture, ainsi que l'excédent si la modicité de la récolte en laisse. On avait fait prêter serment de vivre libre ou de mourir, de maintenir, même par la force, l'égalité et la liberté.

Deux millions sont mis par la loi du 28 novembre 1792 à la disposition du ministre de l'intérieur pour être répartis entre les parents ou les enfants des volontaires.

A la coalition de l'Europe, la Convention répond le 24 février 1793 par une levée de 300.000 hommes pris au moyen du tirage au sort — ce qui n'empêche pas qu'on les appelle volontaires — parmi les hommes non mariés et veufs sans enfants, de 18 à 40 ans. On leur alloue une somme de 200 francs prise sur les fonds de la commune et ils sont proclamés soldats de la République. Le 23 mars, Montigny-Lengrain fournit neuf hommes : Nicolas Liénart, fils de Martin Liénart, maçon ; Jean-Baptiste Mauprivé, manouvrier ; Louis Brucelle maréchal ; François Beaudeguin, beau-frère du meunier Labbé ; François Roussel, manouvrier ; Pierre-Esprit Picart, tisserand ; Joseph Gosse, maçon ; Etienne-Joseph Amory, tailleur, et Louis Droit. Tous acceptent de porter les armes « mais pour une campagne seulement ».

Le 26 juillet 1793, le citoyen Dion, commissaire du district de Soissons, se présente ici « pour la levée des pionniers ; Claude Liénart, Augustin Gailliart et Claude Lemaire s'offrent volontairement. »

Nouvelle demande d'engagements volontaires, le 23 août. Mais le patriotisme s'est évanoui et on doit les désigner d'office. La plupart préfèrent la vie des champs à celle des armées et refusent de partir. La présence de quelques baïonnettes est nécessaire pour raviver leur zèle. Le citoyen Guérin, délégué par le Conseil général permanent du district de Soissons, arrive à Montigny-Lengrain le 11 octobre. Quelques soldats l'accompagnent pour appuyer, si besoin en est, sa patriotique allocution, d'arguments décisifs. Devant tant d'éloquence, les hésitations des volontaires tombent, la municipalité elle-même, éprise d'enthousiasme, « prend sous sa responsabilité de ne pas souffrir dans le pays, les jeunes gens de 18 à 25 ans, de la dernière réquisition ».

Mais à ces armées, il fallait des armes, des vêtements et des vivres : les réquisitions de toute nature pourvurent à ces besoins. La loi du 4 mai 1793 ordonne de dresser, dans chaque commune, l'état des quantités de farine, blé, orge, seigle, avoine, d'après les déclarations des habitants. Les membres du district transmettent cet ordre à la municipalité de Montigny-Lengrain ; celle-ci répond que ses administrés

« n'en n'ont que pour leur consommation ! » Peu satisfaits de cette réponse qu'ils soupçonnaient être peu conforme à la réalité, les administrateurs du district usèrent d'un procédé qui leur réussissait partout. Le 11 novembre, un détachement de la division de Paris, commandé par le citoyen Messire, lieutenant de l'Observatoire, gravit la colline de Montigny. L'orateur Guérin l'accompagnait. Sur son ordre, les habitants convoqués au son de la cloche, se réunissent. Debout au milieu « de la force armée », Guérin expose le but de sa visite : la municipalité est tiède, les habitants peu généreux pour la Nation ne veulent pas fournir l'état véritable des denrées ; « leur apathie a retardé les effets salutaires que les représentants du peuple attendaient de leur zèle et de leur amour de la liberté !... S'ils refusent des vivres aux armées, ils ne sont que de mauvais citoyens. » Guérin comprit sans doute que toute cette éloquence serait vaine, s'il ne terminait par un argument décisif, irrésistible : « D'ailleurs ceux qui se refuseront à déclarer l'état de leurs récoltes seront exécutés révolutionnairement par la guillotine. »

Le 15 octobre 1793, « la municipalité se rend chez tous les possesseurs d'armes à feu pour les inviter à se conformer à la loi en faisant arranger les fusils qui devront être garnis de baïonnettes et de baguettes de fer, afin qu'au premier signal on puisse les requérir pour le service et le soutien de la Patrie. » « De plus, et dans le plus bref délai, chaque détenteur d'arme fera une avance de trois livres de balles. Les dépenses que les citoyens feront à cet égard, seront remboursées en temps et lieu. » Le 10 octobre, réquisition de 104 quintaux de blé pour la ville de Lille. Le 21, « le citoyen Dufay, commissaire du district de Soissons, accompagné de six hommes de la Force armée de Paris, procède à la visite des registres de la municipalité pour s'assurer si les cultivateurs ont satisfait aux réquisitions qui leur ont été adressées par l'Administration. » Le visa qu'il y appose, constate « le zèle apporté à l'exécution des ordres reçus. »

A partir du 28 octobre, tout cultivateur doit chaque décade fournir à Soissons, en plus des réquisitions ordinaires, 45 livres de blé, 7 bottes de paille, autant de foin.

11 décembre 1793. — Réquisition de 4 couvertures, Bléry Mercier, Baillet, Wattedled en livrent chacun une. Elles sont envoyées à Cœuvres, le 21 du même mois.

L'exécution des ordres de réquisitions trouve si peu d'empressement que des contrôleurs passent régulièrement pour vérifier la livraison des fournitures requises. Le 14 décembre, cette fonction est remplie par le « lieutenant citoyen Desmarais escorté de vingt citoyens de la force armée révolutionnaire. »

Le 19 décembre, la municipalité « vu le décret portant invitation à tous les bons citoyens de faire des offrandes à la Patrie, en souliers, chemises et bas pour être distribuées aux braves défenseurs qui composent les armées de la République, désirant de tout son cœur se prêter aux besoins de la Patrie et prouver de nouveau son républicanisme, a nommé, pour recueillir les offrandes des citoyens de Montigny-Lengrain en état d'en faire : Fouquet et Barbier pour les hameaux de Thézy, le Châtelet et Tannières ; Antoine Latombe et Jean-Baptiste Dubois, pour la Vallée ; Martin Liénart et Cuisy pour le village.

29 janvier 1794. — Réquisition d'ouvriers pour extraire de la pierre au Châtelet et réparer une partie de la route de Compiègne à Soissons. Sont désignés : Nicolas Droit, Simon Queudeleux, Jean-Pierre Roussel, François Piat, Philippe Méresse et Sébastien Dorival.

11 mars 1794. — Réquisition de cinq voitures attelées de quatre chevaux, pour transporter du fourrage et des vivres de Soissons à Maubeuge. Charles Bléry et François Baillet fournissent chacun une voiture et quatre chevaux ; Antoine Bègue, Charles Mercier, Louis Pugnant, Antoine Cordier, Wattedled, Jean-Louis Crépin, le reste.

20 mars 1794. — 49 quintaux d'avoine, 191 de blé, 395 de foin et 5 de paille sont livrés et transportés à Soissons.

Le registre de délibérations de la municipalité relatant les événements écoulés depuis le 21 mars 1794 jusqu'au 22 mars 1803, étant perdu, nous devons arrêter ici la liste exacte des réquisitions. Toutefois, nous pouvons nous faire quelque idée de ce qu'elles furent pendant cette période, en consultant les archives de Ressons-le-Long, village voisin du nôtre et d'égale importance. En 1794, toutes les voitures de cette commune furent requises deux fois pour des trans-

ports de vivres. Ses habitants livrèrent dans le cours de la même année, 16 couvertures, 34 draps, 13 matelas, 13 traversins, 1 marmite, 220 quintaux de blé, 589 de foin, autant de paille, 155 d'avoine ; de plus, chaque décade (10 jours) pour l'approvisionnement de Paris, 62 quintaux de blé. Du 15 janvier au 19 juin 1795, on fournit chaque décade, 117 quintaux de blé, en plus de trois autres réquisitions dont le total se monte à 3 muids de grain, et à 220 quintaux de blé.

Nos lecteurs trouveront certainement cette liste longue et fatigante, mais nous sommes persuadé qu'ils nous pardonneront, en pensant que les réquisitionnés et fournisseurs l'ont trouvée davantage encore.

2° Réformes administratives

La Révolution veut changer toutes les administrations et les fonctions et nommer par élection les administrateurs et les fonctionnaires ; d'où une série d'incessantes élections.

En 1789, le 14 décembre, un décret ordonna l'élection des municipalités ; il ne fut exécuté ici que le 14 février 1790 et seuls les citoyens actifs (1) prirent part au scrutin. L'élection « eut lieu dans l'église avant les complies du dimanche de la quinquagésime, après convocation faite au prône de tous les citoyens actifs et en présence des officiers municipaux en exercice ». « Les trois plus anciens d'âge nommés par l'assemblée reçurent et ouvrirent les premiers bulletins qui portaient en faveur de maître Jean-Baptiste Duriez, curé du lieu, comme président de l'assemblée, et de Louis Obé, maître d'école, comme secrétaire d'icelle. Les trois scrutateurs furent : François Moutonnet, laboureur, Pierre Roussel, manouvrier, et Antoine Latombe, maçon. D'après l'opération, on vit que Cauchemé Adrien, demeurant au corps de la paroisse, emportait la pluralité absolue des voix pour occuper la place de maire ; François Baillet, du corps de la paroisse, et Charles Mercier, laboureur au Châ-

1. On appelait alors citoyens actifs ceux qui avaient le droit de voter : ils devaient avoir 25 ans, payer au moins trente francs de contributions et être inscrits dans la garde nationale. Ceux qui ne réunissaient pas ces conditions se nommaient citoyens passifs

telet, pour faire les fonctions de membres ; Martin Liénart, maçon, habitant Orchamp, pour exercer les fonctions de procureur. Puis six notables furent élus : François Fouquet, voiturier à Tannières ; Jean-Baptiste Dubois, charron à Basse-Terre ; Remi David, voiturier à Tannières ; Sébastien Manteaux, de la Vallée ; Philippe Gamelin, de Tannières, et François Moyen, vigneron au même hameau ».

Les fonctions de la municipalité sont nombreuses et variées comme les lois nouvelles dont elle surveille l'exécution. Elle y consacre vaillamment son temps : la séance du 26 février 1790 employée « à l'estimation des revenus des propriétés pour fixer la contribution foncière remplaçant la taille » commence à sept heures du matin pour se terminer le soir à cinq heures.

Au mois de janvier 1790, la France est partagée en départements et en districts. Montigny-Lengrain fait partie du département de l'Aisne et du district de Soissons (1). Mais, par une erreur incompréhensible, trois de ses hameaux : Thézy, le Châtelet et Tannières, sont enclavés dans le département de l'Oise. Leurs habitants heureux de pouvoir régir par eux-mêmes leurs intérêts matériels et fiers de leur importance, constituent une municipalité indépendante de celle de Montigny-Lengrain. Cette dernière eût accepté ce nouvel état de choses, si les impositions de toute nature avaient diminué proportionnellement au chiffre de la population distraite de sa circonscription. Or, bien que réduite de moitié, la population de la commune supportait les mêmes charges.

Les administrateurs de l'Aisne auxquels fut présentée une réclamation émanant de la municipalité de Montigny-Lengrain, annulèrent dans leur séance du 7 juillet 1790, la formation de la nouvelle commune de Tannières, mais oublièrent de

1. De 1790 à 1800, Montigny-Lengrain compta parmi les 14 communes composant le canton de Cœuvres, érigé en chef-lieu par la loi du 4 mai 1790 qui divisait l'Aisne en 64 cantons. La loi du 18 janvier 1800 établit les cinq arrondissements qui subsistent encore aujourd'hui et un arrêté consulaire du 25 septembre 1801, ramena à 37 le nombre des cantons. Montigny-Lengrain appartient, depuis cette époque, au canton de Vic-sur-Aisne.

notifier leur décision aux intéressés (1). Après cinq mois de vaine attente, Montigny-Lengrain se décide à renouveler ses instances auprès des autorités supérieures. « Ces hameaux dissidents écrit le maire, ont le rôle de la contribution patriotique, en activité ; ils espèrent que les fermes et biens nationaux situés sur leur territoire seront vendus au district de Compiègne, comme y ayant fait leur soumission. Nous demandons, en conséquence, d'être déchargés de ce qu'ils peuvent supporter (2). »

Enfin, les officiers municipaux de Montigny-Lengrain ont en main l'arrêté d'annulation et « font en conséquence, le 11 janvier 1791, défense expresse aux prétendus officiers municipaux de Tannières, d'exercer aucun acte en cette qualité, leur enjoignant ainsi qu'aux habitants des hameaux dissidents, de se soumettre à la municipalité de Montigny-Lengrain, de lui obéir et de la connaître seule en tout ce qui concerne les fonctions administratives qui lui sont confiées, sous les peines de droit ; et pour que les habitants de Tannières, de Thézy, du Châtelet ne l'ignorent, font savoir et ordonnent que le présent arrêté sera, à la diligence du procureur de la commune, lu et publié au prône le premier dimanche suivant. »

Soutenus par les autorités du district de Compiègne, les habitants des hameaux dissidents ne s'effrayèrent pas « des peines de droit » dont ils étaient menacés, puisqu'une nouvelle sommation fut jugée nécessaire par le maire de Montigny-Lengrain. « Le 16 mars 1791, avec l'autorité de MM. les Administrateurs du district de Soissons, il fait défense expresse aux prétendus officiers municipaux de Tannières, etc., de former aucun rôle de contribution pour leurs administrés, sous peine de nullité, et leur ordonne de venir faire, sous huitaine, au secrétariat du village, la déclaration de leurs propriétés et exploitations, leur déclarant qu'ils seront imposés à la contribution de Montigny comme ils l'ont toujours été (3) »

1. Procès-verbal des Séances de l'Adm. du départ. de l'Aisne, 1790 : 1^{re} session, p. 124.

2. Arch. communales, Montigny-Lengrain : Reg. de délib., séance du 17 oct. 1790.

3. Ibidem : 16 janvier et 16 mars 1791.

Le 20 mars, le greffier municipal remet une copie de cette sommation à Pugnant, maire de Tannières, et à Remi David et Philippe Gamelin, ses assesseurs.

L'amour de l'indépendance n'allait pas chez nos paysans jusqu'au sacrifice de leurs écus. Menacés de payer deux fois leur part de contributions, ils préférèrent rentrer dans le giron de leur ancienne communauté. Mais cette solution n'était pas du goût de Pugnant qui perdait ainsi avec son titre de maire, les honneurs inhérents à cette dignité. Peut-être un coup d'audace changerait-il la face des choses et ramènerait sous son autorité ses anciens administrés. Une affiche qui porte sa signature et celle de ses deux officiers, est placardée aux murs du village, le 1^{er} mai, pendant les vêpres. En un style prétentieux, l'autoritaire trio prescrivait à la municipalité de Montigny-Lengrain de faire à Tannières, en leur demeure, la déclaration des biens que la commune possédait sur leur canton. La réponse à cette injonction ne se fit pas attendre ; mais, au lieu de se diriger vers Tannières, elle prit le chemin de Soissons. Et, ce n'était pas précisément une déclaration de biens mais un réquisitoire en règle. « Nous vous prions, MM. les Administrateurs, écrit la municipalité de Montigny-Lengrain, après avoir raconté les derniers événements, de faire cesser ce scandale qui porte un grand trouble dans nos fonctions et peut soulever le peuple tant dans notre commune que dans les hameaux ; de punir les trois perturbateurs de la tranquillité publique, soit par voie judiciaire, soit par prise de corps, le plus promptement possible. Nous sommes disposés à nous rendre par devant vous, Messieurs, au jour qu'il vous plaira indiquer pour soutenir contre eux la vérité ; et, ce faisant, vous mettrez la paix dans notre commune (1) ».

En juin, tous les habitants de Tannières, de Thézy, du Châtelet ont fait leur soumission. Pugnant, maire sans commune, menaça de faire tourner le conflit au tragique. Sa colère se porte sur ses amis d'hier qui, par leur défection, l'ont remis au rang des simples mortels. Devant le juge de paix de Pierrefonds, et en présence de Pierre Lévêque, collecteur d'impôts de Montigny-Lengrain, « il déclare que son

1 Arch. munic. Montigny-Lengrain ; reg. de délib., s. du 1^{er} mai 1791.

hameau Tannières contenait au moins douze aristocrates ; que, si ces derniers ne se rendaient pas sous ses ordres dans les huit jours, il mettrait deux balles dans son fusil pour les tuer, si cela ne suffisait pas, il en mettrait trois ; qu'il en allait faire dresser procès-verbal pour envoyer au district de Compiègne et qu'il en prévenait le juge encore une fois (1) ». De retour à Tannières, Pugnant renouvelle ses menaces ; on dut le faire désarmer. Ce fut le dernier épisode du conflit qui avait eu, comme nous le verrons plus loin, son retentissement à l'église priorale du Châtelet. — Revenons maintenant sur nos pas, pour reprendre la voie des réformes administratives. « Conformément aux ordres des administrateurs du département de l'Aisne, en date du 30 septembre 1790, la municipalité de Montigny-Lengrain se réunit le 25 octobre, pour dresser la liste de tous les citoyens actifs. » Cinq jours après, ceux-ci se rendent à Cœuvres pour procéder à l'élection d'un juge de paix et de ses assesseurs. « Jean-Baptiste Dubois, Antoine Latombe et Pierre Lambin sont nommés assesseurs pour Montigny-Lengrain. »

Le 21 novembre 1790, « on procède dans l'église à l'élection d'un officier de la municipalité et de quatre notables ». Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants : officier élu, Jean Bocheron ; notables, Jean Vigreux, ancien vigneron ; Pierre Lévêque, maçon, tous deux demeurant à Tannières ; Antoine Cuisy, laboureur à Orcamp ; Jean-Pierre Roussel, manouvrier.

13 décembre 1790. « En vertu de l'art. 3, titre 3, du décret de l'Assemblée Nationale du 14 mai 1790, les électeurs sont convoqués pour nommer deux commissaires qui seront présents aux adjudications et enchères des biens nationaux de la commune. Sont élus : Adrien Cauchemé et François Moutonnet qui acceptent de remplir ces fonctions. »

6 novembre 1791. Réélection de la municipalité. Le vote donne les résultats suivants : maire, Adrien Cauchemé ; officiers, François Baillet, François-Sébastien Manteaux ; procureur, Jean Desachy ; notables, Michel Piat, François Moutonnet, François Fouquet, Antoine Latombe, Jean-Pierre Roussel, Antoine Cuisy ; « la fin du jour approchant, le serment

1. Reg. de délib., Montigny-Lengrain.

des élus n'est prêté qu'à la fête de Saint-Martin, patron de la paroisse, à l'issue des Vêpres. »

21 octobre 1792. Réélection de la municipalité tout entière, à l'église Maire, François Fouquet ; officiers, Antoine Cuisy, laboureur, et François Barbier, couvreur en chaume ; procureur, Antoine Latombe ; notables, Pierre Picart, François Baillet, François Moutonnet, Jean-Baptiste Dubois, Pierre Lambin, Martin Liénart ; assesseurs, Charles Bléry, Antoine Cordier, Antoine Barbier et François Moyen.

3. — Entreprises d'ordre intérieur

1^o Garde nationale. — 2^o Séances permanentes

1. La liberté plus grande que donnaient les nouvelles lois, se changea pour un certain nombre d'individus, en véritable licence, aussi songe-t-on à organiser et à former les hommes valides de chaque commune pour y maintenir l'ordre. Tel fut le but de la garde nationale créée en 1789. Formée ici, le 11 juillet 1790, elle comptait 77 membres dont le curé. Tous les habitants réunis en assemblée, le 14 juillet, élaborèrent son règlement et élurent ses chefs. Bléry fut nommé capitaine-commandant ; Pierre Picard, commandant en second ; Pierre Roussel, lieutenant ; Pierre Guérin, sous-lieutenant ; Nicolas Piat, sergent-major ; Antoine Latombe, Jean Desachy, Charles-Nicolas Bléry, sergents ; Jean Dessigny, caporal.

Le 14 octobre 1791, une nouvelle loi réorganise la garde nationale, mais par canton, avec des compagnies de 150 à 180 hommes, pris dans plusieurs communes. Chacune des compagnies élisait ses officiers et vingt hommes de garde sans distinction de taille mais reconnus les plus zélés, pour former une compagnie de grenadiers.

Tout d'abord, les gardes nationaux prennent les fusils et les sabres des particuliers. La loi du 1^{er} août 1792 ordonnait à toutes les municipalités de faire fabriquer, aux dépens du trésor public, des piques, pour en distribuer à tous les citoyens en état de porter les armes et non pourvus déjà d'une autre arme, fusil ou carabine. Le modèle était envoyé par le directoire du district qui faisait la réception, et présenté à l'adjudicataire. La pique devait avoir 14 pouces 1/2 de long, la douille 5 1/2, le bâton ou hampe, en frêne, 9 pieds, et le pivot du bas, en fer, 5 pouces.

Dans nos contrées, ces piques n'ont guère servi qu'à parader et à être vendues par ordre du gouvernement, pour essayer de faire face aux dépens qui l'accablaient. D'après la lettre ministérielle du 12 janvier 1796, elles le furent en février.

Cette institution ne suffit pas à maintenir le bon ordre et la sécurité puisqu'on dut employer d'autres mesures.

2. Une loi du 8 juillet 1792 ordonnait aux conseils des communes d'entrer en permanence, d'être toujours en session. « Deux membres tant de la municipalité que du conseil, seront toujours en activité et veilleront à ce que personne ne tienne aucun propos qui puisse exciter à la révolte et interrompre le repos public. » Ces quatre membres en activité rendront compte tous les trois jours, de tout dire et de tout acte contre le bon ordre, la paix, la concorde. Le devait, le dimanche suivant, lire au prône l'arrêté du district qui communiquait la loi et faisait ces pressantes et faciles invitations. D'après un décret du 26 mars 1793, cette permanence doit durer tant que le danger de la patrie ne sera pas passé. Ordre est donné de nommer des commissaires pour connaître et dénoncer les suspects et procéder à domicile à leur désarmement. Nul membre de la municipalité, ni du conseil général ne pourra s'absenter de l'endroit. Or, on nomme trois commissaires pris dans le conseil, lesquels, avec douze gardes nationaux commandés par un officier, se transporteront dans toutes les maisons des personnes suspectes, dont la liste devait être dressée et remise par le conseil. Ces perquisitions furent faites ici pour la forme et non guidées par la vengeance ou la rancune des opérateurs. Il suffit pour s'en convaincre de nommer les trois commissaires, ennemis des idées nouvelles, Jean-Baptiste Duriez, curé, François Fouquet et Jean-Baptiste Dubois.

4. — Entreprises religieuses

Une des causes de la réunion des Etats-Généraux était l'état déplorable des finances auquel il était urgent de remédier. La contribution patriotique fut loin de combler le déficit du Trésor ; on jeta les yeux sur les biens du clergé comme la seule ressource à laquelle on pût avoir recours. Ce fut un de ses membres, l'évêque d'Autun, Talleyrand de

Périgord, qui, le premier, proposa, le 10 octobre 1789, de s'en emparer. Sa proposition répondait trop bien à la convoitise du tiers-état pour ne point aboutir. Un décret du 2 novembre les mit « à la disposition de la nation. » Pour justifier cette spoliation, on alléguait « l'abus des bénéfices », la prodigalité inqualifiable des anciens donateurs, les droits de la nation. On faisait, d'autre part, la légitimité de leurs titres fortifiés de toutes les garanties légales, leurs accroissements successifs, les améliorations que le clergé avait apportées à ces terres, données couvertes de bois, de broussailles, de marais, par des défrichements, des assainissements, une culture intelligente.

Le second coup porté à l'église fut la Constitution civile du clergé. « acte — d'après Taine, — le plus impolitique peut-être commis par la Constituante dans sa souveraine incapacité. » Cette constitution est décrétée le 12 juillet 1790, et acceptée le 24 août, malgré lui, par Louis XVI trompé. Il ne devait plus y avoir que 83 évêchés, autant que de départements, avec les mêmes limites. L'assemblée électorale du département qui nommait les membres du directoire, devait également élire les évêques. L'évêque ainsi nommé, demandait ses pouvoirs spirituels à son archevêque et celui-ci, au plus ancien évêque de la province, avec défense de s'adresser au pape sinon pour lui envoyer une lettre de simple politesse. Les curés sont élus par les électeurs qui nomment les membres administrateurs du directoire du district ; ils demandent leurs pouvoirs à l'évêque du département.

On ne supprimait pas encore les fondations pour messes et services faites aux églises paroissiales ; encore elles devaient ne continuer que provisoirement à être acquittées et payées comme par le passé. C'était la porte ouverte à la suppression totale. On fixait à 1.200 francs le traitement des curés des paroisses inférieures à 1.000 âmes. On supprimait les ordres religieux, on confisquait leurs biens.

Presque tous les évêques français, 131 contre 4, refusèrent leur adhésion à la constitution civile du clergé. Un décret du 29 novembre-26 décembre 1790 avait fixé au dimanche 23 janvier 1791, à l'issue de la grand'messe, à l'église, la prestation du serment des évêques, des curés et des vicaires par-devant la municipalité et toute la paroisse assemblée.

Les curés n'ayant pu recevoir, en temps voulu, les instructions du Saint-Siège, se divisèrent. La grande majorité refusa le serment, soit purement et simplement, soit en expliquant son refus. Parmi ceux qui le prêtèrent, beaucoup qui n'avaient pas compris la portée de leur acte, le rétractèrent. Ces derniers et ceux qui le refusèrent tout d'abord, furent appelés insermentés, prêtres réfractaires ; ceux qui le prêtèrent sans le rétracter, furent dits assermentés, jureurs, par les fidèles. Le refus entraînait la destitution et un autre pasteur devait être élu à la place du réfractaire, qui, en conséquence, ne recevait plus de traitement.

Le curé de Montigny-Lengrain, Jean-Baptiste Duriez, prêta le serment le 28 novembre, premier dimanche de l'Avent ; puis il témoigna par un discours le désir qu'il avait « que le bon ordre, la paix et la fidélité règnent entre ses « paroissiens et lui, leur assurant qu'il ferait tout ce qui « dépendrait de lui pour les y porter, il fit ensuite lecture de « la constitution civile au clergé et de la proclamation du « directoire du département de l'Aisne, du 12 octobre 1790. » « Cet acte de délibération qui mentionne le serment ajoute : « Notre curé n'a jamais fait aucune difficulté de publier les « décrets, les lettres du roi et les proclamations et nous nous « promettons d'être unis à lui pour maintenir l'ordre et la « tranquillité. Le même jour et an que ci-dessus, le susdit « sieur curé nous a déclaré que son intention était de conti- « nuer en cette paroisse les fonctions curiales. »

Et de fait, il les continua jusqu'à l'abolition complète du culte catholique (octobre 1793). Parfois même il en cède une partie à l'autorité municipale, c'est ainsi que le 20 mars 1791, le maire monte en chaire, à l'issue de la messe, pour lire la lettre pastorale de Marolles, l'évêque intrus, et « l'extrait du registre de délibérations du département qui ratifie son élection. » (1)

En octobre 1791, Jean-Baptiste Duriez remet entre les mains de la municipalité, les papiers, titres de propriété, archives de la Fabrique et de la Cure. Ces archives sont envoyées au district de Soissons, le 13 octobre 1791.

Pour se conformer à la loi du 15 avril 1792, relative au serment des fonctionnaires publics, Jean-Baptiste Duriez « fit

1. Montigny-Lengrain, Reg. de délib., 20 mars 1791.

le 5 octobre 1792, devant la municipalité assemblée, au lieu ordinaire des séances, le serment d'être fidèle à la Nation, de maintenir de tout son pouvoir, la liberté et de mourir à son poste. » Antoine Lefèvre, ancien curé de Montigny-Lengrain, vieux et infirme, demeurait ici, au presbytère, chez Jean-Baptiste Duriez, son neveu et successeur. Il prêta lui aussi le serment « en qualité de pensionné de la nation.

Sous l'ancien régime, les actes religieux avaient force d'actes civils et les curés en tenaient les registres. L'Assemblée nationale leur demanda d'abord de les rédiger en double exemplaire, dont l'un devait être déposé à la mairie ; puis la loi du 20 septembre 1792 confia aux maires la rédaction des actes civils et ordonna le dépôt à leurs archives de tous les anciens registres paroissiaux. Ceux de Montigny-Lengrain, qui remontent à 1595, furent remis par Jean-Baptiste Duriez à la municipalité, le 4 novembre 1792.

Au mois de janvier 1793, « le maire et les officiers municipaux conviennent de payer annuellement au citoyen Duriez, curé, la somme de 32 livres, à prendre sur les revenus de la fabrique dont l'administration leur est confiée, pour l'acquit des fondations, obits, etc. »

De par la loi du 23 juillet 1793, une seule cloche était réservée aux communes ; les autres devaient être descendues du clocher et envoyées au district, pour être dirigées de là, aux fonderies de canons. Ici, la municipalité ne se pressa pas d'exécuter cet ordre et les quatre cloches demeurèrent encore pendant quelques mois à leur place. Mais menacés « d'être exécutés révolutionnairement par la guillotine » si dans les trois jours, les trois plus petites cloches ne sont pas rendues à Soissons, le maire et la municipalité obéissent. Le lundi 14 octobre 1793, nos cloches sont à Soissons.

Les armoiries et les fleurs de lys du clocher et de l'église sont brisées, les croix, élevées sur le territoire, abattues en janvier 1794. Celui qui accomplit cette triste besogne, reçut 50 livres ; il était habitant de Montigny-Lengrain.

Malgré la bienveillance de ses paroissiens, Jean-Baptiste Duriez assiste impuissant à l'exécution de ces lois anti-religieuses. Lui-même doit quitter le presbytère. Il donne sa démission d'officier public, le 9 février 1794. Un mois plus tard, le presbytère et ses biens sont loués. Le 20 mars 1794,

Jean-Baptiste Duriez se retire à Soissons. Après s'être soumis à toutes les exigences du pouvoir, avoir assisté comme délégué à une conférence dans l'église de Vic-sur-Aisne « transformée en temple de la déesse Raison » et faut-il le dire, déposé en octobre 1793, lors de l'abolition de tout culte religieux, ses lettres de prêtrise, il doit quitter sa paroisse, pauvre, sans traitement, sans foyer. (1)

Ainsi, au milieu de 1794, l'église est fermée, les croix abattues ; plus de curé. Les vases sacrés, l'or, l'argent et le cuivre de l'église sont envoyés à Soissons, et de là, pour la Monnaie à Paris.

Malgré cela, la foi n'était pas morte. Un prêtre héroïque — il risquait sa vie — Charles-Adrien Barbillon, originaire de Courtieux, administrait en secret les sacrements dans toute la contrée. Curé de Jouaignes, au moment de la tourmente révolutionnaire, il avait refusé le serment et, au lieu de prendre le chemin de l'exil, était revenu à son pays natal où il exerçait la profession de cultivateur. La nuit, il disait la messe, mariait, baptisait, confessait, dans différentes maisons. Inscrivant fidèlement sur un modeste registre les actes de baptêmes et de mariages, il s'y intitulait « desservant en chef de la paroisse de Montigny-Lengrain et autres lieux, par autorisation verbale mais expresse de M. Gravier, vicaire-général de Mgr de Bourdeilles, évêque légitime de Soissons, de faire fonctions curiales en toute paroisse dépourvue de pasteur légitime. »

Cependant la France était lasse de cette situation. Dès le mois d'avril 1795, une heureuse réaction s'opéra. Le 30 mai, la Convention nationale fit un édit publié le 9 août, qui permettait d. se servir des églises pour les exercices du culte. Jean-Baptiste Duriez revint alors dans sa paroisse.

A la suite d'une élection parmi ses membres, le Directoire voulut un moment regretter cette demi-liberté. Le 5 septembre 1797, il édicte une nouvelle loi de déportation, et trois navires chargés de prêtres, conduisent ces martyrs à la Guyane. Ils ne devaient revoir le sol de France qu'en 1800 et combien leur nombre était inférieur à celui des par-tants !

1. Tous ces détails sont tirés du registre de délibérations : Année 1794.

Jean-Baptiste Duriez se cacha probablement durant cette persécution : car, ayant rétracté ses erreurs et ses serments le 11 mai 1797, devant Nicolas Delarue, curé de Croutoy, et pro-secrétaire de M. Gravier, vicaire général de Mgr de Bourdeilles, il devait paraître très suspect aux autorités (1). Nous le retrouvons curé de Manjcamp en 1802.

Enfin le Directoire fut renversé par Napoléon, au 18 brumaire, 9 novembre 1799. Les consuls rendent pour toujours la liberté à la religion catholique par un arrêté du 27 décembre, 7 nivôse. Chaque prêtre n'avait qu'à prêter entre les mains du maire le serment suivant : Je promets fidélité à la Constitution.

Adrien-Charles Barbillon exerça alors publiquement son ministère à Montigny-Lengrain et dans les paroisses voisines.

III. — DE LA RÉVOLUTION A NOS JOURS

1° *Du Concordat à la Restauration (1802-1814)*

Un état de choses si déplorable, devait avoir un terme. La grande majorité des Français lassée des agitations politiques, acclama, par besoin d'ordre et de sécurité, la domination du plus glorieux des généraux, qu'avait produits la Révolution, Bonaparte. Des négociations furent ouvertes entre lui et le Pape, pour relever de ses ruines l'église de France. Après de longs pourparlers, elles aboutirent à une convention célèbre connue sous le nom de Concordat, qui fut signé à Paris le 15 juillet 1801 et ratifiée à Rome le 15 août suivant.

A Montigny-Lengrain, rien n'était prêt pour recevoir le nouveau desservant, Charles Barbillon. Dans une assemblée du Conseil municipal tenue le 11 décembre 1802, le citoyen Baillet, maire de la commune, offrit au curé, pour logement provisoire, une chambre moyennant trois francs de loyer mensuel. Un mois après, le préfet de l'Aisne presse la municipalité « d'exécuter les travaux nécessaires au rétablissement du culte. » Celle-ci lui répond que « le logement du desservant est prêt, c'est l'ancien presbytère, loué par la commune à son propriétaire actuel ; que l'église est maintenant en bon état et qu'on assure au desservant, pour

1 PÊCHEUR, IX, 572.

sa subsistance et en augmentation de sa pension, la somme de 400 francs. »

La municipalité fait l'achat d'un calice, d'un ciboire, de linges et d'ornements.

Bonaparte, proclamé empereur par le Sénat et sacré à N.-D. de Paris par le Pape en 1804, prit le nom de Napoléon I^{er}. L'empire (1804-1814) ne fut qu'une série de guerres contre l'Europe. Après dix années de victoires, l'empereur fut vaincu. La désastreuse bataille de Leipsig (17 octobre 1813) fut le signal de l'invasion en France par les armées prussienne, autrichienne et russe, fortes de 1.100.000 hommes.

Les alliés arrivent dans nos contrées, fin de février 1814.

Ils séjournèrent peu à Montigny-Lengrain. A leur approche, les habitants cachèrent leurs provisions, leurs effets en terre, leurs bestiaux dans les carrières. Malgré ces précautions, de nombreux larcins furent commis.

2^o De la Restauration à la 2^e République (1814-1848)

Louis XVIII (1814-1824), frère de l'infortuné Louis XVI, revint occuper le trône de ses aïeux : ce fut la période dite de la Restauration des Bourbons qui allait durer jusqu'en 1830. Le roi dut bientôt s'enfuir à Gand devant Napoléon échappé de l'île d'Elbe, et qui après un règne de Cent Jours, fut vaincu à Waterloo (Belgique) par les Anglais et les Prussiens réunis (1815) et alla mourir à Sainte-Hélène (1821). La France eut à payer 800 millions d'indemnités de guerre et à nourrir pendant trois ans 150.000 soldats étrangers.

Les registres de la municipalité sont muets sur ces événements. Peut-être les troupes ennemies n'ont-elles séjourné comme dans les communes environnantes que pendant quelques mois, juin 1815-janvier 1816. Les dépenses nécessitées par leur logement n'ont pas été évaluées et, lorsque le Gouvernement demanda à cette époque, pour les rembourser, les frais de la commune, durant l'invasion, la municipalité répondit que « chaque habitant avait contribué aux dépenses, selon ses moyens et qu'il en faisait l'abandon, sans rien réclamer. »

Louis-Philippe (1830-1848), arrivé au trône par une émeute, en sera renversé par une autre survenue à l'occasion d'une réforme électorale.

« Le dimanche 3 octobre 1830, à l'issue de la messe chan-

tée, le maire de Montigny-Lengrain lit à haute voix, devant la principale porte de l'Eglise, la charte constitutionnelle et tous les citoyens présents jettent le cri de : Vive la Charte (1). »

« Les fêtes du 27 et du 28 juillet 1831 (Anniversaire de la Révolution) furent célébrées à Montigny-Lengrain avec la plus grande solennité possible ; tous les habitants se rendirent exactement au service dans la matinée du mercredi 27 juillet : MM. les fonctionnaires publics, en deuil, le crêpe au bras, ainsi que toute la garde nationale. Le jeudi 28, revue de la garde nationale, puis le reste de la journée a été consacré aux danses ; il a été consommé sur la place publique 50 kilos de pain et 100 litres de cidre (2). »

L'année suivante (1832), le choléra fit à Montigny-Lengrain, en quelques mois, trente-deux victimes.

Le 19 avril 1834, un incendie éclate à Orval et, le 9 mai, un autre s'allume à la ferme du Châtelet.

3^e De la République à la Guerre Franco-Allemande (1848-1870)

La Révolution du 24 février 1848 rétablit la République. « A Montigny-Lengrain, le 2 avril, on planta un arbre de la liberté, au cri de : Vive la République. C'était un dimanche, la cérémonie s'accomplit au milieu des réjouissances publiques et dans l'ordre le plus parfait. Les enfants réunis sur deux rangs s'étaient joints spontanément aux citoyens de la commune et marchaient en tête du cortège. Le curé a béni le symbole de la liberté (3). »

Après la proclamation du suffrage universel et l'insurrection de juin, à Paris, où périt Mgr Affre, le peuple français élit président de la République un neveu du Grand Empereur, Louis-Napoléon Bonaparte. Celui-ci réussit par le Coup d'Etat du 2 décembre 1852 à se faire proclamer Président pour dix ans, puis Empereur sous le nom de Napoléon III (1852-1870).

1. Arch. munic., reg. de délib., 3 oct. 1830.

2. Coût : 54 fr. y compris le salaire du musicien.

3. Bibl. de Soissons. Collection Péru, n° 3029.

L'empereur fit trois grandes guerres. En 1854-55, la guerre de Crimée contre la Russie.

En 1859, la guerre d'Italie faite en faveur de Victor-Emmanuel, roi de Piémont, qui voulait unifier l'Italie ; les victoires de Magenta et de Solferino amenèrent la paix de Villafranca qui réunit la Lombardie au Piémont. En retour, la France obtint Nice et la Savoie.

Douze jeunes gens de Montigny-Lengrain firent la campagne de Crimée, plusieurs assistèrent à la prise de la tour Malakoff, mais tous revinrent en France sains et saufs. Quatre se battirent en Italie, dont deux à Solferino dans le 101^e, qui fut si maltraité, aucun ne fut blessé.

Hélas ! après ces succès, notre armée devait être vaincue et le sol de la patrie foulé aux pieds par l'invasion.

4^e Guerre Franco-Allemande

La guerre est déclarée le 19 juillet 1870, par la Prusse à la France qui n'était pas prête, et déchaîne par ses conséquences surtout, un déluge de maux sur notre patrie.

Les défaites se succédèrent et deux mois à peine après l'ouverture des hostilités les Allemands occupent déjà notre pays distant de vingt-cinq lieues de la capitale, Paris.

Le 24 juillet 1870, une souscription ouverte dans la commune pour nos soldats s'éleva à 247 fr. 55 ; on recueillit le même jour 28 kilos de toile pour soigner les blessés.

La première troupe ennemie fit son apparition à Montigny-Lengrain, le mardi 13 septembre 1870 ; elle se composait de deux cents cavaliers hussards prussiens. Leur séjour fut de courte durée ; arrivés à une heure de l'après-midi, ils partaient le lendemain matin à 7 heures se dirigeant sur Paris par Villers-Cotterets. Inutile d'ajouter que, selon leur habitude, ils ne se mettaient pas en route les mains vides. Les dépenses faites pour leur nourriture s'élevèrent à 680 fr. 35. De plus, ce détachement fit des réquisitions d'avoine que trois voitures attelées, du pays, durent conduire jusqu'à Nanteuil-le-Haudouin. (1)

Désormais, le joug des vainqueurs va peser lourdement sur nos concitoyens. Leur volonté tiendra lieu de loi et se

1. Bibl. de Soissons. Collection PÉRIN, n° 3031.

manifestera par des vexations continuelles et des réquisitions abondantes et variées.

7 octobre 1870. — Le baron de Landsberg est établi à Laon, en qualité de préfet prussien. Son premier acte est l'envoi aux maires du département d'une circulaire où il les invite à seconder ses efforts pour épargner à leurs administrés, toute mesure fâcheuse. Pour faire croire à ses bonnes dispositions, il leur demande, par une autre circulaire, de lui adresser dans les vingt-quatre heures, les rapports détaillés des différends qui surgiraient entre l'armée d'occupation et les habitants

23 octobre 1870. — Des sujets allemands avaient été expulsés du territoire français à cause de la guerre ; il en résulta pour eux certaines pertes. En dédommagement de ces pertes, un million fut frappé sur le département de l'Aisne. Les communes du canton de Vic-sur-Aisne durent contribuer à ce don princier pour 22.000 francs. Montigny-Lengrain ouvre une souscription parmi ses habitants pour verser les 1.215 fr. qui forment sa part.

29 octobre 1870. — Un ordre du sous-préfet prussien établi à Soissons enjoint aux communes de Montigny-Lengrain et de Ressons-le-Long de livrer tous les samedis et chacune, par moitié, à dater du 5 novembre, pour les troupes cantonnées au tunnel de Vierzy : 440 livres de viande, autant de pain, 440 litres de vin, 18 livres de riz ou 150 livres de pommes de terre, 4 livres de café, autant de sel, 60 livres d'avoine et 30 de foin. En novembre, le sous-préfet de Parseval (1) réclame les armes à feu que les habitants peuvent encore détenir

21 et 22 novembre 1870, Montigny-Lengrain loge des troupes allemandes de l'armée de Metz.

24 novembre 1870. — L'inspecteur général des étapes de la première armée, Malocki, général-lieutenant à Compiègne, ordonne au maire de Montigny-Lengrain de faire enlever les arbres et les fagots qui se trouvent le long de la route de Compiègne à Soissons, sur toute la partie comprise au territoire de la commune. « Une amende de 1.000 francs sera

1. Sa famille était d'origine française : il avait des parents à Senlis et dans l'Orléanais.

imposée à la commune, si l'ordre n'est pas exécuté dans les deux jours. »

Le fil télégraphique qui relie Soissons à Compiègne est coupé par une main inconnue. Les habitants de Montigny en sont rendus responsables. Une amende de 200 francs infligée à la commune est couverte presque toute entière par une souscription. De plus, on paie à M. Tellier, maréchal à Jaulzy, les frais de réparation du fil soit 25 francs.

Mais tout cela n'était que le fretin des impositions. Le 22 octobre 1870, le grand-duc de Mecklembourg-Schwérin ordonnait, en sa qualité de gouverneur général à Reims, que le recouvrement des contributions directes et indirectes serait suspendu pour les caisses françaises et ouvert pour les caisses prussiennes dans le département de la Marne, à partir du 1^{er} septembre.

Le 31 octobre, le lieutenant-général de Rosenberg-Gruszezynski décidait à son tour que l'ordonnance du grand-duc prenait force de loi dans toute sa teneur et toute son étendue pour le département de l'Aisne, alors envahi, et que la date à partir de laquelle les contributions seraient perçues dans les différentes communes, serait publiée ultérieurement par le commissaire général de l'administration des contributions.

Cette date ne tarda pas à être connue. Un nommé Pochhammer, qui était le commissaire général en question, la donna : ce fut toute la première quinzaine de novembre.

On demanda au canton de Vic-sur-Aisne 157.686 francs pour octobre, novembre et décembre, dernier trimestre de l'exercice 1870. Montigny-Lengrain paya en janvier 1871, sa quote-part, soit 6.930 francs, plus une amende de 114 fr. 29, pour retard apporté au versement de cet impôt.

Février 1871. — Remboursement de 176 francs par le sous-préfet de Geldern, sur les fournitures de Vierzy.

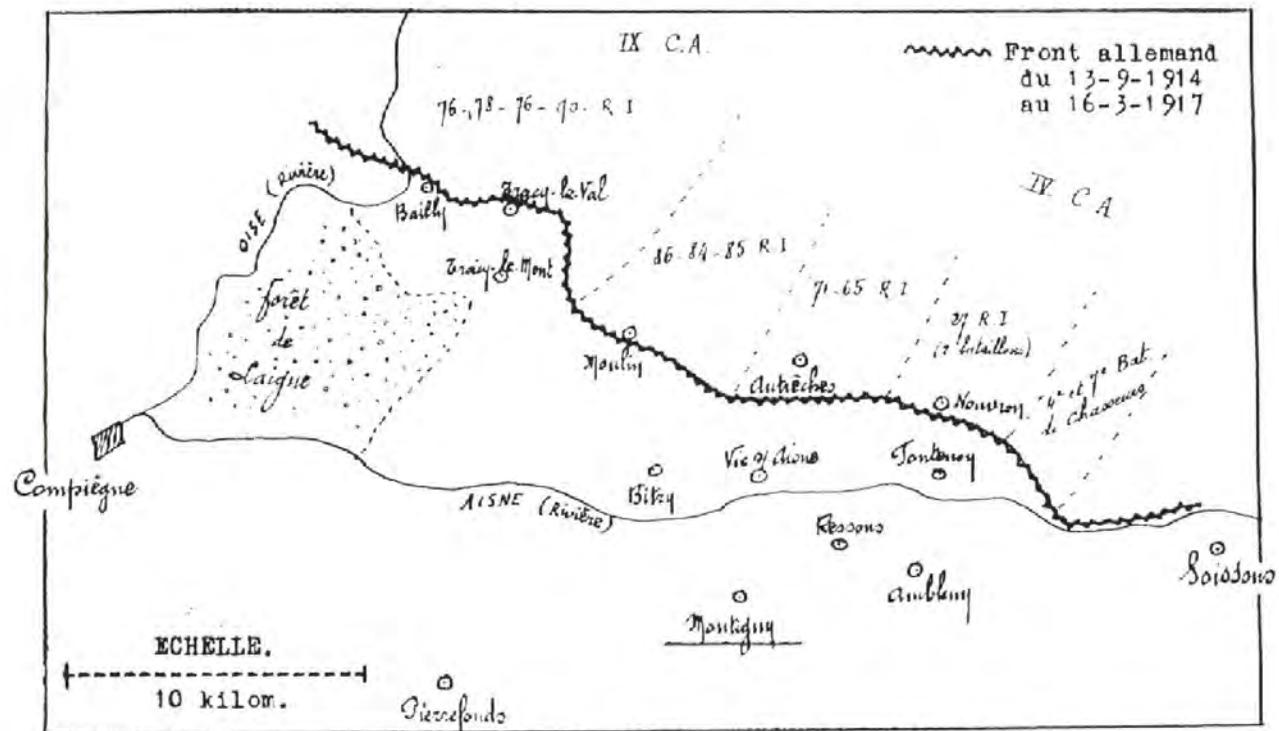
18 février 1871. — Nouvelle contribution de guerre : Montigny-Lengrain verse 661 fr. 25. Montigny-Lengrain vit encore deux fois le passage, avec séjour des Prussiens : le 10 mars, alors que les préliminaires de la paix étaient ratifiés par l'Assemblée nationale, et le 13 du même mois.

Quarante hommes avaient servi dans l'armée française au cours de la guerre, aucun ne fut tué.

IV. — GRANDE GUERRE 1914-1918

- 1^{er} Août 1914. — Les régiments de Compiègne et de Soissons, 54^e et 67^e R. I., partent pour la frontière.
- 2 Août 1914. — A 4 heures, le garde champêtre sonne la mobilisation générale.
- 3 Août 1914. — Les journaux et lettres arrivent en retard. Cent quarante trains passent à Vic-sur-Aisne. Les mauvaises nouvelles circulent de tous côtés.
- 13 Août 1914. — Pas de nouvelles sérieuses. On recueille du linge usagé pour les ambulances qui se forment à Vic et au château de Mainville.
- 15 Août 1914. — Fête de l'Assomption. Le canon gronde toute la journée dans la direction du Nord.
- 25 Août 1914. — Des soldats français blessés dans les premières rencontres avec l'ennemi passent en gare de Vic.
- 28 Août 1914. — Quatre émigrés de Montcornet nous annoncent que les Français battent en retraite. A Vic, les trains pour voyageurs ne passent plus.
- 29 Août 1914. — D'interminables convois de gens qui ont évacué leurs demeures à l'approche de l'ennemi encombrant nos routes. Spectacle lamentable. Passage de 2 sergents belges. Des officiers d'Etat-Major anglais et français, cartes en mains, examinent les crêtes surmontant la vallée de la rive droite de l'Aisne. L'ennemi approche rapidement. Peut-être tentera-t-on de l'arrêter en cet endroit.
- 30 Août 1914. — Un cavalier anglais arrive ici à 3 heures. On comprend difficilement qu'il vient annoncer l'arrivée de troupes qui logeront dans le pays. A 4 heures, des batteries d'artillerie anglaise traversent Montigny. Deux bivouacs sont établis, l'un près d'Orval, l'autre derrière la ferme Saint-Pierre.
- 31 Août 1914. — Dès l'aube, départ des artilleurs anglais. De 6 heures à 15 heures, passage ininterrompu de troupes anglaises : artilleurs, fantassins, écossais. A 6 heures, quelques cavaliers anglais auxquels est attaché, en qualité d'interprète, un soldat français —

Troupes allemandes occupant le secteur au Nord de Montigny le 20 Octobre 1914





le premier que nous voyons depuis la déclaration de guerre — nous annonce que les Allemands les talonnent.

Des gens de Nampcel, Attichy, Vic, fuyent l'ennemi ; se dirigent vers Villers-Cotterets.

Nous voyons flamber la ferme de Montplaisir.

Quelques obus allemands tombent sur Vic.

La population de Montigny se réfugie dans la carrière Saint-Martin et y passe la nuit.

1^{er} Septembre 1914. — Au lever du jour, un trompette et quelques uhlands traversent le village. Le gros des troupes allemandes se dirige vers Villers-Cotterets.

Quelques familles de Montigny ont fui.

Le Maire, le Curé et l'Instituteur sont restés à leur poste.

2 Septembre 1914. — Les Allemands déferlent vers Paris. Leurs troupes passent à 1 kilomètre de Montigny, sans l'aborder.

On continue la moisson sans être inquiété.

Les propriétaires de la ferme de Pouy ont fui : la ferme est pillée ; le coffre-fort éventré, les animaux lâchés.

3 Septembre 1914. — Les Allemands passent toute la journée à la Croix-Rouge, mais pas un ne se détourne pour venir à Montigny.

4 Septembre 1914. — Toute la journée, passage de troupes allemandes, venant de Vic et se dirigeant vers Villers-Cotterets.

5 Septembre 1914. — Le canon tonne : la bataille de la Marne et de l'Ourcq est commencée.

6 Septembre 1914. — Canonade ininterrompue en direction de Bouillancy. A 17 heures, 5 soldats anglais encerclés par l'ennemi viennent se ravitailler. Ils refusent de faire le sacrifice de leur uniforme et de se cacher, malgré les invitations du Maire et du Curé et regagnent les bois.

7 Septembre 1914. — La bataille fait rage, le canon tonne toute la journée.

8 Septembre 1914. — Il semble que le bruit de la fusillade se rapproche. Les Allemands reculeraient-ils ?

9 Septembre 1914. — A 15 heures, trois civils français traversent Montigny. Possesseurs d'un passeport allemand, ils ont quitté Crouy-sur-Ourcq, près de Meaux, pour revenir

à pied chez eux. Leur laissez-passer porte qu'ils ont été réquisitionnés près de Cambrai, le 28 août, par le 18^e régiment de pionniers allemands, pour conduire un chariot attelé de 4 chevaux. Le 8 septembre, les Allemands leur rendaient la liberté et leur versaient à chacun 10 francs. A 17 heures, un avion allemand atterrit au lieu dit « Chaumont ». Il repart une demi-heure après.

A 18 heures, 5 avions allemands atterrissent près de la Râperie, en laissant tomber des fusées multicolores.

- 10 Septembre 1914. — A 2 h. 1/4, nous sommes réveillés par la fusillade et le crépitement d'une mitrailleuse. Une heure après, galop de chevaux. Stupéfaction : ce sont des dragons français. Perdus dans les lignes allemandes, ils ont appris à Vaubéron la présence du parc d'aviation allemand établi à 1.500 mètres de là et l'ont attaqué, puis se sont dispersés.

Un de leurs officiers, le sous-lieutenant de Kérillis, blessé au bras, se cache chez M. Renault et M. le Curé.

Dix autres dragons dont le maréchal des logis de Maistre échangent leur uniforme contre des habits civils.

Deux, porteurs d'un rapport écrit par le Curé, sous la dictée du lieutenant de Kérillis, dont le double a été recopié par l'Instituteur, tentent de traverser les lignes allemandes, pour renseigner notre Etat-Major sur les forces allemandes qui occupent notre région.

- 11 Septembre 1914. — Dès l'aube, des avions allemands sillonnent le pays en tous sens, rasant presque les toits, à très faible altitude ; ils recherchent les dragons français, qui, après l'attaque de l'escadrille, se sont dispersés dans toutes les directions.

A 10 heures, les troupes allemandes retraitent en bon ordre vers Vic.

Deux régiments s'arrêtent ici : le 35^e et 155^e R. I.

Ils reçoivent l'ordre d'arrêter à Pouy et Vaubéron l'avance des Français.

Tandis que le campement prépare pour le soir, repas et logement, les deux régiments se portent vers Pouy.

Ils creusent des tranchées et des abris individuels.

Des batteries de 150 tirent sur Vivières et les débouchés de la forêt.

- Nos obus de 75 arrosent Pouy et Vaubéron.
Canonnade assez vive, durant toute la journée, mais peu de feux d'infanterie.
- A la nuit, les deux régiments allemands, protégés par un faible rideau de tirailleurs, rentrent à Montigny.
Toute la journée, ils ont traîné à leur suite jusque sur le front de bataille deux soldats français prisonniers depuis quatre jours.
- A minuit, les troupes allemandes reçoivent l'ordre de départ pour Fontenoy ; c'est la retraite qui continue.
- 12 Septembre 1914. — Des cyclistes allemands attendent l'arrivée de notre avant-garde. Quelques coups de feu sont échangés.
- A 8 heures, des chasseurs à cheval français s'approchent prudemment. Un fantassin allemand caché dans la marnière située près de la pâture de la grande ferme tire sans résultat sur un de nos cavaliers, puis s'enfuit en se délestant de son sac et de ses armes.
- Quelques prisonniers sont faits par les nôtres.
- A la Vallée, des allemands qui festoyaient sont cueillis au dessert.
- M. de Kérillis fait connaître son identité au maréchal des logis commandant la patrouille française et lui donne quelques indications qui lui permettront de ménager la vie de ses hommes et de grossir sans pertes le contingent des prisonniers.
- Puis, ayant abandonné ses habits civils et revêtu son uniforme, il se dirige vers l'Etat-Major des troupes qui arrivent.
- A 10 heures, les batteries allemandes en position près de la ferme de Gamet (Bitry) tirent sur Montigny. L'auberge de Mme Durand s'effondre, la maison de M. Schann, à la Vallée, est détruite, ainsi qu'une partie de la maison du boulanger Berthault.
- Au Châtelet, combat entre les arrière-gardes allemandes et notre avant-garde : une vingtaine de Français dont un adjudant et une douzaine d'Allemands sont tués avec un officier.
- Nos batteries de 75, en position à la Croix-Rouge et près des Creutes, prennent sous leur feu les troupes et

convois allemands qui franchissent la rivière d'Aisne sur le pont de Vic.

Les Allemands font sauter la dernière arche du pont.

Les batteries allemandes de 150 essaient de réduire au silence nos 75.

A la Croix-Rouge, neuf soldats français sont tués, dont deux musiciens du 42^e régiment d'infanterie.

Au-dessus de la Fontaine Saint-Martin, 6 hommes du même régiment sont frappés à mort par des éclats d'obus.

Des cadavres de chevaux gisent de tous côtés.

Le soir arrive à Montigny une brigade d'infanterie, commandée par le général Louis Delarue, qui loge au presbytère dans la chambre occupée la nuit précédente par 3 officiers allemands du régiment d'infanterie de Magdebourg. (1)

Il pleut et les troupes françaises sont dans un état de fatigue extrême.

13 Septembre 1914. — La brigade d'infanterie se rassemble au sud du village et part dans la direction de Vic et de Fontenoy

La bataille reprend pour la possession des crêtes qui dominant la rive droite de l'Aisne.

La nuit, le génie a fait un pont avec des péniches, à 40 mètres en amont du pont de Vic, en partie inutilisable.

Le 7^e C. A. français se porte en avant.

Son Etat-Major est à Vic.

Toutes les voitures de ravitaillement de ce corps encombrant Montigny.

Jusqu'au 20 septembre, elles iront à Eméville prendre les denrées pour les transporter de nuit à Vic.

14 Septembre 1914. — Le chemin de fer fonctionne de Compiègne à Vic, bien que cette gare soit sous le feu de l'artillerie ennemie.

1. Le général Louis Delarue commanda ensuite une division de première ligne à partir du 2 septembre 1914. Il fut tué le 20 mars 1915 à Humlu, alors qu'il s'était porté aux tranchées de première ligne de sa division pour assurer la possession du terrain conquis la veille sur l'ennemi et préparer les opérations ultérieures (Citation à l'ordre de l'armée).

Nos blessés sont évacués par le train.

Des blessés allemands prisonniers sont couchés dans le hall de la petite vitesse.

15-19 Septembre 1914. — Continuation de la bataille de l'Aisne.

Les Allemands se terrent.

Nos troupes creusent des tranchées.

Duel d'artillerie et fusillade ininterrompue, la nuit comme le jour.

Pas de progrès marqué ni chez l'ennemi, ni chez nous.

20 Septembre 1914. — L'ennemi reprend l'offensive : la bataille fait rage.

A droite, vers Fontenoy, nos troupes reculent.

L'Etat-Major du VII^e corps quitte Vic et s'installe à Montigny. Le convoi de ravitaillement descend à Vivières.

Les ambulances se groupent à Pouy. M. le chanoine H. Binet, nommé depuis évêque de Soissons, alors brancardier de 2^e classe, venu au front sur sa demande, quoique appartenant à la dernière classe de la réserve territoriale, loge à Montigny.

Devant ce retour offensif de l'ennemi, on conseille à la population civile de se tenir prête à évacuer, l'affaire des dragons français cachés pendant l'occupation, connue, pouvant amener des représailles.

Fort heureusement, les gains de l'ennemi sont minimes et Montigny ne reverra plus les Boches.

21 Septembre 1914. — Six cents prisonniers allemands faits au combat d'hier passent la nuit à la carrière de la Gorge de Montigny.

22 Septembre 1914. — Deux cents prisonniers allemands appartenant au 165^e R. I., ayant à leur tête 2 officiers traversent Montigny.

Encadrés par des chasseurs à cheval, ils sont dirigés vers Villers-Cotterets.

On commence à voir des espions partout.

Un civil de Berny-Rivière est gardé à vue par les gendarmes au poste de Montigny.

Douze nouveaux canons, des 105, sont en batterie près de la bascule « Duchêne », sur la route de Vic à Cœuvres.

- Trois sont hors d'usage après quelques salves, par suite de la trop grosse charge de mélinite.
- Dans les dernières attaques, la plupart de nos officiers d'infanterie ont été mis hors de combat.
- Mille chasseurs alpins, tous territoriaux, venant de Villefranche, ont débarqué ce matin à Eméville. Ils s'arrêtent ici pour monter ce soir aux tranchées.
- A la nuit, les hangars remplis de récoltes situés au-dessus de Bitry flambent.
- 23 Septembre 1914. — Dès 5 heures, nos deux batteries de 75 placées au-dessus de la Fontaine Saint-Martin tonnent sans interruption. Les 105 les imitent.
- De 7 à 8 heures, calme sur toute la ligne.
- On annonce une attaque française.
- L'Etat-Major du VII^e C. A. se rend au poste d'observation du Châtelet. Mais le brouillard très dense qui couvre toute la contrée pendant la matinée a obligé le commandement à remettre l'attaque annoncée.
- L'après-midi : calme plat.
- Nos troupes sont sans cesse renforcées.
- Une division d'infanterie qui a quitté Belleu, ce matin à 2 heures, campe depuis 10 heures à la Croix-Rouge.
- La pâture de Banru est transformée en infirmerie de chevaux blessés au nombre d'environ 350. Le vétérinaire tue les inguérissables qui sont enfouis sur place.
- Le général Maunoury, commandant l'armée, est à Villers-Cotterets. Il est venu ce matin conférer avec le général Vauthier, commandant du VII^e C. A., qui réside à la grande ferme de Montigny.
- Des autocars alpins font le transport des blessés.
- On signale qu'il y a lieu d'arrêter par tous les moyens une auto, marque Delahaye, portant le n^o 148, qui est conduite par un officier allemand portant l'uniforme d'officier anglais.
- Après 20 heures, plus de lumière dans le village, par ordre de l'armée.
- Le XIV^e C. A. est en réserve derrière nous.
- 24 Septembre 1914. — Des nouvelles batteries de 105 s'installent au Châtelet.

Elles tirent sur les carrières de Vassens.

Six prisonniers allemands et un civil français sont gardés au poste.

Les 30 lits de l'hôpital bénévole formé à Mainville au début de la guerre sont transportés à Cœuvres par ordre de M. Boisseau, directeur du Service de santé du VII^e C. A.

Sept soldats du 23^e R. I. et un sergent du 133^e accusés de mutilation volontaire, attendent ici leur comparution devant le Conseil de guerre.

Trois mitrailleuses boches prises à 13 heures sont amenées à l'Etat-Major.

Un braconnier notoire de la contrée, nommé Reclore, qui se livrait à la vente des chevaux allemands et des dépouilles des soldats morts, est condamné par le Conseil de guerre de Villers-Cotterets à 20 ans de travaux forcés et à 15 ans d'interdiction de séjour.

A 17 heures, la canonnade reprend avec une extrême violence.

Nos avions sillonnent l'air.

Des renforts campent près de la Fontaine Saint-Martin. Nous recevons des balles de schrapnel destinés à un avion allemand.

25 Septembre 1914. — Depuis hier soir, 23 heures, nos batteries tirent sans arrêt. Les vitres tremblent. De Nouvron, les canons allemands ripostent. Chaque obus de 75 coûte dit-on, 25 francs. Quelle somme dépensée depuis le début de la guerre !

Des troupes de renfort fusillent un avion allemand à Pouy, sans résultat ; mais en repassant nos lignes, il est abattu par un de nos 75, en batterie au Châtelet.

Notre offensive est déclenchée : à la lunette, nous voyons nos troupes progresser au-dessus de Bitry, très lentement.

Des troupes fraîches venant des dépôts du 23^e, 41^e, 133^e, 35^e R. I., du 7^e et 47^e bataillon de chasseurs alpins traversent Montigny pour remplacer aux tranchées les morts et les blessés de cette bataille qui dure depuis 14 jours.

- Une tranchée est prise et 8 prisonniers de la landwehr sont amenés à l'Etat-Major.
- 26 Septembre 1914. — Les 105 en batterie à la « Justice de Ressons » entrent en action.
A Villers-Cotterets, dégradation de plusieurs soldats français.
A 20 heures, la fusillade fait rage sur toute la ligne. Le ciel est en feu. Au loin, Moulin-sous-Touvent brûle. On annonce à nos soldats le passage d'un dirigeable français, et ce pour éviter de renouveler un déplorable malentendu qui ailleurs (1) a causé la perte d'un de nos dirigeables et de son personnel.
- 27 Septembre 1914. — On ramène ici des Allemands blessés depuis plusieurs jours et laissés sans soins dans une tranchée abandonnée par les leurs. Pour la première fois, on les entend maudire et la guerre et leur Empereur. Des vers fourmillent dans leurs plaies.
Dix canons de 105, en batterie au Chat-Embarrassé, balayent les tranchées allemandes sur un front de sept kilomètres.
Deux autres ont été détériorés par les trop fortes charges employées au début.
Dimanche assez calme, le premier depuis un mois.
A la messe, assistance nombreuse d'officiers de toutes armes et de tout grade. Beau spectacle, si un coup de canon ne nous rappelait que nous sommes en guerre.
Presque tous les soldats qui montent aux tranchées ont l'image du Sacré-Cœur épinglée à leur capote.
L'Etat-Major d'armée, la sixième, cantonne toujours à Villers-Cotterets : son général commandant est Maunoury.
Le général Vauthier, commandant le VII^e C. A., réside toujours ici au milieu de son Etat-Major.
- 28 Septembre 1914. — Deux régiments d'infanterie, dont le 155^e, sont relevés des tranchées de Chevilecourt. Ils formeront la base d'une nouvelle division de réserve qui opérera suivant les besoins.

1. Toul.